



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix janvier à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni Au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° B-2023-02

OBJET : PAE PERREAL - VENTE DES LOTS N°32 ET 33 A LA SARL MARIO SABA

---

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 23

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

BUoux : Mme Amélie PESSEMESE

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Francis FARGE

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20230110-B-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 13/01/2023  
Date de réception préfecture : 13/01/2023

Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, l'aménagement du Parc d'activité de Perréal (Argiles) situé Avenue des Argiles à Apt, comprenant 38 lots et implanté sur les parcelles cadastrées Section AE N°, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 151, 156, 275, 304, d'une contenance de 100 523 m<sup>2</sup>,

**Vu**, le permis d'aménager accordé le 5 décembre 2012,

**Vu**, la délibération n°2015-06 du 28 janvier 2015 fixant le prix de vente au m<sup>2</sup> des lots viabilisés à 45 euros HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),

**Vu**, le permis d'aménager modificatif accordé le 2 octobre 2015,

**Vu**, la délibération n°2017-123 du 21 septembre 2017 permettant la dénomination des voies nouvelles et la numérotation des 38 parcelles,

**Vu**, l'avis du Domaine révisé du 12 février 2020 pour l'ensemble des lots qui confirme la valeur de chaque lot à 45 euros HT le m<sup>2</sup>,

**Considérant**, que les travaux d'aménagement du Parc d'activités économiques de Perréal, chemin des Grandes terres à Apt ont été réceptionnés le 8 juillet 2015,

**Considérant**, la décision réceptionnée le 21 novembre 2022, de Monsieur Romain ALLAIN-LAUNAY, gérant de la SCI LELA (Blachère Illumination), de ne plus acquérir les lots n°32, 33, 34 et 35,

**Considérant**, la demande de Monsieur Mario SABA, Gérant de la SARL Mario SABA, d'acquérir les lots n°32 et 33 d'une superficie de 3 697 m<sup>2</sup>, pour y développer son activité de maçonnerie et d'immobilier d'entreprise, ainsi que son engagement de créer au moins 6 emplois sur le territoire dans les trois années à venir,

**Considérant**, l'avis favorable de la commission développement économique émis le 25 novembre 2022,

**Considérant**, le courrier de Monsieur Mario SABA en date du 6 décembre 2022 renouvelant son intention ferme d'acquérir les lots n°32 et 33 sur le Parc d'activités économiques de Perréal,

Le Président propose d'approuver la vente des lots n°32 et 33 situés sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 3 697 m<sup>2</sup> au prix de 45 euros HT le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 166 365 euros HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur).

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Retire**, la délibération N°B-2022-26 du 02 juin 2022 approuvant la vente des lots n°32, 33, 34 et 35 à Monsieur Romain ALLAIN-LAUNAY représentant la SCI LELA, celle-ci n'ayant pas été exécutée,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20230110-B-2023-02-DE Date de télétransmission : 13/01/2023 Date de réception préfecture : 13/01/2023 Page 2 sur 3
--

**Approuve**, la vente des parcelles cadastrées n°441 (lot n°32) et 442 (lot n°33) située sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 3 697 m<sup>2</sup> à Monsieur Mario SABA, avec la faculté de se substituer à une société dans laquelle il sera obligatoirement associé,

**Dit**, que le montant de la vente est fixé à 45 euros HT le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 166 365 euros hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),

**Désigne**, Maître GOSSEIN, notaire à Apt, pour rédiger l'acte,

**Mande**, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à application de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 23/01/2023



- Dossier terminé, vente réalisée
- Compromis signé
- Dossier déposé, en cours d'instruction
- Option, dossier en cours de constitution (non finalisé)



**ecov parc**  
VAUCLUSE

- Lots
- Surface chaussée béton bitumineux
- Piste / Bande cyclable
- Espaces verts
- Limite du Parc d'activités

Accusé de réception en préfecture  
084200040624-20230110-B-2023-02-DE  
Date de transmission : 13/01/2023  
Date de réception en préfecture : 13/01/2023  
Mis à jour le 03/01/2023

